



www.justice.gouv.fr

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Département Immobilier de Lyon

Nouveau Palais de Justice de Lyon (69)

Rénovation des réseaux électriques et l'implantation de
photovoltaïque.

PROGRAMME

Département de l'Immobilier de Lyon
Immeuble le Britannia C/8
20, boulevard Eugène Deruelle
69432 LYON Cedex 03

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
2. PRESENTATION DES INTERVENANTS	4
2.1. LA MAITRISE D'OUVRAGE.....	4
2.2. LES SERVICES UTILISATEURS	4
2.3. LE CONTROLEUR TECHNIQUE.....	4
2.4. LE COORDONNATEUR SPS	4
2.5. L'OPC	5
3. LES OBJECTIFS DE L'OPERATION	5
3.1. ENJEU PRINCIPAL DE L'OPERATION.....	5
3.2. CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS A REMPLACER.....	6
4. CONTRAINTES ET EXIGENCES OPERATIONNELLES	6
4.1. EXIGENCE DE COUT	6
4.2. TRAVAUX EN SITE OCCUPE	6
4.3. GESTION TECHNIQUE ET MAINTENANCE	7
5. ANNEXES.....	7

1. Contexte

Situé au 67 rue Servient (Lyon 3^{ème}), sur un îlot urbain entier, le Nouveau Palais de Justice de Lyon présente une SHON d'environ 40 000m². C'est un ERP classé en 1^{ère} catégorie, de type W et L au sens du règlement incendie. Il a été livré en 1995 (architecte : Yves Lion).

Il se situe dans le périmètre du bâtiment classé monument historique de la Bourse du Travail.

Le bâtiment est réparti sur 13 niveaux :

- Parkings, locaux techniques et locaux d'archives en sous-sol (niveau -3 à -1). Il faut noter que les niveaux -6 à -4 sont utilisés par Lyon Parc Auto à des fins de parking public payant ;
- salle des pas perdus et salles d'audience en rez-de-jardin.
- parvis, accueil et salles d'audiences en rez-de-chaussée, au même niveau que les rues adjacentes.
- bureaux et salles d'audiences en R+1 à R+8

Le bâtiment est organisé en 4 barres A, B, C, D qui forment la barre principale le long de la rue de Créqui, sur laquelle sont disposés en épis 4 bastions E, F, G et H. Entre ces bastions, des gradins descendent jusqu'aux jardins le long de la rue du Guesclin.



Depuis 2025, une extension est présente sur le parvis de la rue Servient, réorganisant l'entrée du public. Cette entrée est également appelée SAUJ (Service d'Accueil Unique du Justiciable).

Le site compte entre 2200 et 3100 entrées journalières (justiciables et personnels de justice). A titre indicatif, le bâtiment dispose de 21 salles d'audiences, ce qui représente une capacité de 900 places assises environ.

Près de 150 magistrats, 70 juges consulaires et 400 fonctionnaires de justice travaillent sur site (toutes juridictions confondues).

Le dépôt judiciaire compte environ 45 fonctionnaires de police.

2. Présentation des Intervenants

2.1. La Maîtrise d'Ouvrage

Le maître d'ouvrage, pouvoir adjudicateur et pouvoir ordonnateur pour le marché de maîtrise d'œuvre est la délégation interrégionale Centre-Est du Secrétariat Général du Ministère de la Justice, représenté localement par :

Département de l'Immobilier de Lyon (DI)
Immeuble le Britannia
20 Bd Eugène Deruelle
69 432 LYON Cedex 03

2.2. Les services utilisateurs

Le chef d'établissement est le président du Tribunal Judiciaire. La responsabilité de l'établissement dans son ensemble dans ses aspects de gestion administrative et immobilière, est assurée à parts égales par le président du tribunal judiciaire et le procureur de la république auprès dudit tribunal. Ils sont aidés dans cette mission par le directeur de greffe du tribunal judiciaire assisté de la cellule du service intérieur du palais de justice.

Le bâtiment fait l'objet d'un contrat de maintenance multi technique avec une présence 5j/7j pendant la journée du mainteneur de site (Bouygues Energie Service depuis le 01/07/2023). Le contrat est remis en concurrence pour juillet 2026.

Le Tribunal est également surveillé 24h/24 par des services privés de sécurité (société Protect) et des agents de police de réserve. Le dépôt judiciaire du site fait l'objet d'une surveillance et d'une utilisation par les forces dédiées de la police nationale.

2.3. Le contrôleur technique

Les travaux faisant l'objet du présent programme seront soumis au contrôle technique. Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique seront, à priori :

- la mission de base L + SEI portant sur la solidité des ouvrages et la sécurité des personnes en ERP ;
- la mission LE portant sur la solidité des ouvrages existants ;
- la mission F portant sur le fonctionnement des installations.

Le bureau de contrôle n'est pas encore désigné.

2.4. Le coordonnateur SPS

L'opportunité de recourir à un coordonnateur SPS n'est pas encore arrêtée à la date de consultation pour le présent marché et sera déterminée ultérieurement, notamment suivant le caractère alloti ou non des travaux.

2.5.L'OPC

Le maître d'ouvrage confie, au travers du présent marché, la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination au maître d'œuvre désigné pour cette opération. Une personne physique avec un CV approprié doit être identifiée.

3. Les objectifs de l'opération

3.1. Enjeu principal de l'opération.

La distribution électrique du Nouveau Palais de Justice date, dans sa majorité, de la construction du bâtiment (1995). Le bâtiment est alimenté par un poste de livraison 20 KV. Depuis ce poste de livraison, deux transformateurs 630 kVA sont alimentés.

Ceux-ci alimentent un TGBT (Tableau Général Basse Tension) qui innerve le bâtiment par colonnes. Le site est également équipé :

- de deux groupes électrogènes qui reprennent l'intégralité des installations en secours ;
- d'onduleurs qui reprennent le réseau ondulé du site ;
- d'un TPS (Tableau Protection de Secours) qui alimente les installations de sécurité.

En 2021, de gros travaux ont été réalisés visant à remplacer les cellules Haute Tension du poste de livraison et les transformateurs HT/BT (passage de 1000 kVA à 630 kVA).

Un audit technique a été réalisé en 2021 par QUALICONSULT exploitation et a fait ressortir de nombreux points d'améliorations. Cet audit est joint au présent programme. L'objectif est de répondre aux préconisations formulées, tout en prenant du recul sur ces dernières, afin de sécuriser l'alimentation électrique du site. Les prestations annexes nécessaires au remplacement des systèmes sont comprises dans l'opération et doivent être identifiées par le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Une mise à jour des besoins de rénovation doit être menée à la lumière des dernières opérations de maintenance correctives sur site. La liste des opérations de maintenances correctives qui ont été menées depuis 2021 sera établie par le titulaire via un entretien direct avec les responsables de la maintenance du site.

Par ailleurs, en 2022 a été produit une étude de faisabilité d'implantation de panneaux photovoltaïque en toiture du Nouveau Palais de Justice de Lyon. Cette mesure a été énoncé dans les préconisations de l'audit technique cité précédemment et s'est intégrée à un audit énergétique plus global. L'étude de faisabilité est également jointe au présent programme. Cette étude doit être complétée d'une étude technique sur la capacité des toitures du site à reprendre une telle installation, ainsi que les contraintes urbaines, de sécurité et d'autoconsommation qui y sont liées.

Il est décidé dans la présente opération de coupler la réfection des systèmes électriques défaillant à l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture, dans la mesure du possible.

Le maître d'œuvre désigné portera, entre autres, une attention particulière :

- à la sécurité de l'installation ;
- à la maintenabilité des équipements ;
- aux moyens d'interventions pendant les travaux ;
- au volet environnemental de l'opération, et notamment, au choix des équipements en termes d'empreinte carbone, de souveraineté européenne et de rendement ;

3.2.Caractéristiques des équipements à remplacer.

L'audit électrique fait des constats et propose des leviers d'améliorations. Parmi ceux-ci, nous retiendrons :

- Rénovation du TGBT et des armoires de distribution ;
- Le remplacement des sources d'alimentation du réseau ondulé ;
- Le réglage du niveau de tension et rééquilibrage des charges sur le réseau ;
- La maintenance de type QL4 des 2 groupes électrogènes en fonctionnement ;
- Le démantèlement du 3^{ème} groupe électrogène en panne et la création en lieu et place d'un local de stockage ;
- L'implantation d'une centrale photovoltaïque en toiture, en autoconsommation totale, comprenant les équipements et les installations nécessaires (locaux onduleur ...).

L'opportunité et la faisabilité de procéder à la décentralisation des onduleurs sur le bâtiment sera à étudier en Avant-Projet Sommaire (APS), pour un arbitrage de la MOA, notamment au regard des coûts d'investissement, de maintenance et les gains réels en sécurité.

De plus, l'audit énergétique de 2022 étudie la consommation électrique et notamment le talon de consommation du bâtiment, ainsi que la faisabilité et l'opportunité variable de l'installation de panneaux photovoltaïque en fonction du type et de la localisation des toitures. Cet audit, sous réserves d'une faisabilité validé vis-à-vis de l'état structurel et étanchéité des toitures, pousse dans le sens d'une autoconsommation de l'électricité produite. En cas d'éventuelle surplus, et

La présente mission de maîtrise d'œuvre devra valider ou non l'opportunité technique de l'installation de photovoltaïque, au vu de l'état actuel des différentes toitures et de leurs dimensionnements structurels.

4. Contraintes et exigences opérationnelles

4.1. Exigence de coût

L'objectif de coût des travaux arrêté par la maîtrise d'ouvrage est le suivant :

C₀	Coût des travaux (valeur décembre 2025)	820 000 € HT
----------------------	--	---------------------

Ce coût intègre les dépenses liées à l'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture.

Il est rappelé qu'il s'agit de l'objectif de coût des travaux seuls, qui ne comprend pas le coût de rémunérations des prestations intellectuelles (conduite d'opération, maîtrise d'œuvre, OPC, bureau de contrôle, CSPS ...) ni les frais divers de l'opération (études préalables, assurances, frais de consultation, etc. ...).

La première exigence du Maître de l'Ouvrage est le respect du coût des travaux qui ne devra en aucun cas dépasser cette enveloppe financière.

4.2.Travaux en site occupé

L'opération se déroulera en site occupé avec une activité judiciaire intense et sensible, il conviendra d'intégrer toutes les mesures nécessaires afin de ne pas perturber l'activité durant les travaux et de maintenir la sécurité (sorties de secours, accès pompier, coactivité, circulation du public) et la sûreté (plan Vigipirate, accès et sorties des fourgons de détenus) des établissements.

Ces contraintes nécessiteront une concertation auprès des services de police, du SDMIS (Service Départemental-Métropolitain d'Incendie de Secours), des Architectes des Bâtiments de France (proximité avec le bâtiment classé de la Bourse du Travail) et des référents sureté du site, aussi bien en phase conception qu'en phase réalisation. Elles peuvent également imposer des conditions spécifiques d'accès à certains locaux (accompagnement par l'opérateur de sûreté, horaires fixes, accompagnement pour les coupures électriques et redémarrage des réseaux informatiques ...).

Une attention particulière devra être portée aux nuisances de chantier sur ce site sensible, tant en matière d'installation de chantier, de gestion des déchets, de stockage et d'entreposage, mais aussi en matière de poussières et de bruit.

4.3. Gestion technique et maintenance

Le Maître d'œuvre doit s'interroger sur les conséquences de ses choix techniques et architecturaux, en matière de maintenance et d'entretien du bâtiment et des équipements.

Sont cités pour mémoire :

- l'accessibilité aux organes de commandes ou de contrôle des différentes installations,
- la facilité de nettoyage et d'entretien des matériaux et matériels,
- la facilité de démontage, évacuation, remplacement du matériel usagé.

Sur le plan de la maintenance, il y a lieu de rappeler que le matériel est utilisé de manière très hétérogène (intensive comme le TGBT à très rare comme les groupes électrogènes). La robustesse et la simplicité des ouvrages seront prioritaires.

Concernant la production d'électricité, celle-ci devra pouvoir être suivie en temps réel et mise en parallèle de la consommation du site afin de pouvoir quantifier correctement l'autoconsommation et les gains énergétiques de cette installation. Un logiciel, intuitif, graphique et simple d'utilisation sera fourni aux utilisateurs et au mainteneur du site afin de suivre ces données et éventuellement détecter des pannes ou dysfonctionnements. Il sera proposé un mode de communication via écran public, soumis à arbitrage, sur la production électrique instantanée, journalière et annuelle.

Les dossiers des ouvrages exécutés (DOE) et d'utilisation exploitation maintenance (DUEM) devront être des documents faciles à utiliser par l'exploitant et le mainteneur.

5. Annexes

Annexe 1 :

Audit technique électrique – Nouveau Palais de Justice de Lyon (juillet 2021) et ses annexes de repérages graphiques.

Annexe 2 :

Schéma directeur énergétique du Nouveau Palais de Justice de Lyon (août 2022) et ses annexes diagnostic technique et étude de faisabilité photovoltaïque.

Annexe 3 :

Devis pour travaux correctifs sur les installations électriques de 2024 et 2025 (travaux réalisés).

Annexe 4 :

Résultat du contrôle périodique des installations électriques (mai 2024).